

## TARIFS AG&L – 2019/2020

### 1 carte d'affiliation à la FFD individuelle obligatoire de 19 €

Est comprise dans l'affiliation à la FFD une assurance couvrant l'élève en cas d'accident.

### ÉVEIL À LA DANSE ET INITIATION À LA DANSE

Éveil à la danse:	67 € / trimestre	201 € / an
Initiation à la danse :	73 € / trimestre	219 € / an

### DANSE CLASSIQUE, DANSE JAZZ (à partir du cycle 1)

1 cours/semaine :	73 € / trimestre	219 € / an
2 cours/semaine :	129 € / trimestre	387 € / an
3 cours/semaine :	179 € / trimestre	537 € / an
4 cours/semaine :	223 € / trimestre	669 € / an
5 cours/semaine :	261 € / trimestre	783 € / an

Le 4<sup>e</sup> cours pris par un seul et même élève est gratuit.

Il est fortement conseillé de suivre 2 cours par semaine pour voir la progression de l'élève.

Veillez à calculer la totalité des cours pris par votre ou vos enfants.

**Le nombre de cours se calcule par famille et non par danseur.**

#### Exemple :

Dans la même famille : un enfant en éveil + 1 enfant en danse classique + un parent en danse jazz = 3 cours soit 179 € / trimestre

### GYM, gym fitness et gym douce et posturale

1 cours par semaine :	33 € / trimestre	99 € / an
2 cours par semaine :	61 € / trimestre	183 € / an

**Règlement des cours de l'année entière à l'inscription**, possibilité de différer les encaissements en 3 fois (octobre / février / avril) ou en 9 fois (de octobre à juin) et règlement possible par chèques vacances, chèque Top Dep'Art (sport), PASS'Région, bons CAF.

#### Permanence d'inscriptions et de retour des dossiers complets :

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 de 18h à 19h

#### Permanences d'information et d'inscriptions :

Mercredi 4 septembre de 17h30 à 19h30 & Samedi 7 septembre de 10h à 12h

#### Permanence de retour des dossiers complets :

Samedi 28 septembre 2018 de 10h à 12h

Dans le hall de l'école maternelle publique Pablo Picasso de Saint Barthélemy de Vals

**Reprise des cours le lundi 9 septembre 2019**

## TARIFS AG&L – 2019/2020

### 1 carte d'affiliation à la FFD individuelle obligatoire de 19 €

Est comprise dans l'affiliation à la FFD une assurance couvrant l'élève en cas d'accident.

### ÉVEIL À LA DANSE ET INITIATION À LA DANSE

Éveil à la danse:	67 € / trimestre	201 € / an
Initiation à la danse :	73 € / trimestre	219 € / an

### DANSE CLASSIQUE, DANSE JAZZ (à partir du cycle 1)

1 cours/semaine :	73 € / trimestre	219 € / an
2 cours/semaine :	129 € / trimestre	387 € / an
3 cours/semaine :	179 € / trimestre	537 € / an
4 cours/semaine :	223 € / trimestre	669 € / an
5 cours/semaine :	261 € / trimestre	783 € / an

Le 4<sup>e</sup> cours pris par un seul et même élève est gratuit.

Il est fortement conseillé de suivre 2 cours par semaine pour voir la progression de l'élève.

Veillez à calculer la totalité des cours pris par votre ou vos enfants.

**Le nombre de cours se calcule par famille et non par danseur.**

#### Exemple :

Dans la même famille : un enfant en éveil + 1 enfant en danse classique + un parent en danse jazz = 3 cours soit 179 € / trimestre

### GYM, gym fitness et gym douce et posturale

1 cours par semaine :	33 € / trimestre	99 € / an
2 cours par semaine :	61 € / trimestre	183 € / an

**Règlement des cours de l'année entière à l'inscription**, possibilité de différer les encaissements en 3 fois (octobre / février / avril) ou en 9 fois (de octobre à juin) et règlement possible par chèques vacances, chèque Top Dep'Art (sport), PASS'Région, bons CAF.

#### Permanence d'inscriptions et de retour des dossiers complets :

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 de 18h à 19h

#### Permanences d'information et d'inscriptions :

Mercredi 4 septembre de 17h30 à 19h30 & Samedi 7 septembre de 10h à 12h

#### Permanence de retour des dossiers complets :

Samedi 28 septembre 2018 de 10h à 12h

Dans le hall de l'école maternelle publique Pablo Picasso de Saint Barthélemy de Vals

**Reprise des cours le lundi 9 septembre 2019**

Bienvenue à

**Art de la danse,  
Gym & Loisirs**  
*Saint Barthélemy de Vals*

SAISON 2019/2020

Livret d'informations à conserver  
planning - règlement intérieur - tarifs



[www.artdeladanse.com](http://www.artdeladanse.com)

**Art de la danse, Gym & Loisirs (AG&L)**

Association agréée Jeunesse et Sports, affiliée FFD

Chez Monique Secret - Route des Creux - 26240 Saint Barthélemy de Vals

**07 81 97 84 49 – contact@artdeladanse.com**

Selon l'article 293 B du C.G.I., l'association AG&L n'est pas assujettie au régime de la T.V.A  
Association à but non lucratif - SIRET 421 227 976 00014 - APE 9312Z Activités de clubs de sports

Bienvenue à

**Art de la danse,  
Gym & Loisirs**  
*Saint Barthélemy de Vals*

SAISON 2019/2020

Livret d'informations à conserver  
planning - règlement intérieur - tarifs



[www.artdeladanse.com](http://www.artdeladanse.com)

**Art de la danse, Gym & Loisirs (AG&L)**

Association agréée Jeunesse et Sports, affiliée FFD

Chez Monique Secret - Route des Creux - 26240 Saint Barthélemy de Vals

**07 81 97 84 49 – contact@artdeladanse.com**

Selon l'article 293 B du C.G.I., l'association AG&L n'est pas assujettie au régime de la T.V.A  
Association à but non lucratif - SIRET 421 227 976 00014 - APE 9312Z Activités de clubs de sports

## PLANNING AG&L – 2019/2020

(modifications possibles jusqu'à fin septembre en fonction des effectifs)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
Gym douce et posturale 9h45>10h45		Gym douce et posturale 10h00>11h00		
		Initiation à la danse Nés en 2012 (2011) 11h15>12h30		Danse classique 3 <sup>e</sup> cycle (3C) et perf. Nés en 2006 ou avant 10h30>12h00 (12h00>12h45)
Éveil à la danse 1&2 Nés en 2015 et 2014 17h00>17h45	Éveil à la danse 3 Nés en 2013 (2012) 17h00>18h00	Danse classique 1 <sup>er</sup> cycle (1C) 1C2, 1C3 et 1C4 Nés en 2010 et 2009 (2008) 16h00>17h30	Danse classique 1 <sup>er</sup> cycle (1C) 1C1 Nés en 2011 (2010, 2009 et 2008) 17h15>18h30	Atelier 1 <sup>er</sup> cycle 1C2 et 1C3 1 fois par mois + une journée durant les vacances de Toussaint et de février
Technique de pointes 2C1 à 3C Nés en 2008 ou avant non débutant 17h45>19h00	Danse jazz 1 <sup>er</sup> cycle (1C) 1C1 à 1C4 Nés en 2011, 2010 et 2009 (2008) 18h00>19h30	Danse jazz 2 <sup>e</sup> cycle (2C) 2C1, 2C2, 2C3 Nés en 2008, 2007 et 2006 17h30>19h00	Danse classique 2 <sup>e</sup> cycle (2C) 2C1, 2C2, 2C3 Nés en 2008, 2007 et 2006 18h30>20h00	Atelier 2 <sup>e</sup> cycle 1 fois toutes les 6 semaines
Gym fitness 19h15>20h15	Danse jazz ados/adultes Nés en 2007 ou avant déb. ou non 19h30>20h45	Danse jazz 3 <sup>e</sup> cycle (3C) Nés en 2006 ou avant 19h00>20h30	Danse jazz Perf. 20h00>21h30	Compagnie calame 1 fois toutes les 6 semaines
Éveil et initiation	1 <sup>er</sup> cycle (1C)	2 <sup>e</sup> cycle (2C)	3 <sup>e</sup> cycle (3C) et perf.	Gym

Attention, le cours de danse classique 1C1 du vendredi de 17h15 à 18h30 est accessible uniquement aux élèves suivant 2 cours par semaine.

## PLANNING AG&L – 2019/2020

(modifications possibles jusqu'à fin septembre en fonction des effectifs)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
Gym douce et posturale 9h45>10h45		Gym douce et posturale 10h00>11h00		
		Initiation à la danse Nés en 2012 (2011) 11h15>12h30		Danse classique 3 <sup>e</sup> cycle (3C) et perf. Nés en 2006 ou avant 10h30>12h00 (12h00>12h45)
Éveil à la danse 1&2 Nés en 2015 et 2014 17h00>17h45	Éveil à la danse 3 Nés en 2013 (2012) 17h00>18h00	Danse classique 1 <sup>er</sup> cycle (1C) 1C2, 1C3 et 1C4 Nés en 2010 et 2009 (2008) 16h00>17h30	Danse classique 1 <sup>er</sup> cycle (1C) 1C1 Nés en 2011 (2010, 2009 et 2008) 17h15>18h30	Atelier 1 <sup>er</sup> cycle 1C2 et 1C3 1 fois par mois + une journée durant les vacances de Toussaint et de février
Technique de pointes 2C1 à 3C Nés en 2008 ou avant non débutant 17h45>19h00	Danse jazz 1 <sup>er</sup> cycle (1C) 1C1 à 1C4 Nés en 2011, 2010 et 2009 (2008) 18h00>19h30	Danse jazz 2 <sup>e</sup> cycle (2C) 2C1, 2C2, 2C3 Nés en 2008, 2007 et 2006 17h30>19h00	Danse classique 2 <sup>e</sup> cycle (2C) 2C1, 2C2, 2C3 Nés en 2008, 2007 et 2006 18h30>20h00	Atelier 2 <sup>e</sup> cycle 1 fois toutes les 6 semaines
Gym fitness 19h15>20h15	Danse jazz ados/adultes Nés en 2007 ou avant déb. ou non 19h30>20h45	Danse jazz 3 <sup>e</sup> cycle (3C) Nés en 2006 ou avant 19h00>20h30	Danse jazz Perf. 20h00>21h30	Compagnie calame 1 fois toutes les 6 semaines
Éveil et initiation	1 <sup>er</sup> cycle (1C)	2 <sup>e</sup> cycle (2C)	3 <sup>e</sup> cycle (3C) et perf.	Gym

Attention, le cours de danse classique 1C1 du vendredi de 17h15 à 18h30 est accessible uniquement aux élèves suivant 2 cours par semaine.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DANSE – 2019/2020

- Lors de la permanence de retour de dossier (28/09/19), tous les dossiers doivent être complets.  
La fiche de renseignements dûment complétée, les autorisations et engagement complétés et signés, le règlement intérieur signé précédé de la mention « lu et approuvé ».  
Joindre : un certificat médical d'aptitude à la danse, le règlement de la carte d'affiliation à la FFD de 19€ à l'ordre de l'AG&L, le chèque de caution pour les costumes du spectacle à l'ordre de l'AG&L, le règlement des cours de l'année entière à l'ordre de l'AG&L.  
Possibilité de différer les encaissements en 3 fois (octobre / février / avril) ou en 9 fois (de octobre à juin). Règlement possible par chèques vacances, chèque Top Dep'Art (sport), PASS'Région, bons CAF.
- Toute année commencée reste due. Seules les personnes présentant un certificat médical de contre-indication pourront se faire rembourser en cas d'arrêt pour cause médicale.
- Chaque élève doit être présent 10 minutes avant le début du cours afin de s'habiller et de commencer à s'échauffer.
- Prendre soin de se reporter au tableau d'affichage avant chaque cours.
- L'élève doit rigoureusement respecter la tenue de travail : voir tableau d'affichage et site internet (www.artdeladanse.com).
- Chaque absence ou retard doit être excusé par texto ou message vocal au début du cours au **07 82 43 00 48**.
- Les locaux appartiennent à la municipalité de Saint-Barthélemy de Vals. Les vestiaires sont déterminés par les bancs. Il est formellement interdit de franchir ces limites.
- Le spectacle de fin d'année fait parti intégrante de l'apprentissage de la danse et de la scène. Il est fortement conseillé d'y participer. Néanmoins, si vous vous engagez à participer au spectacle, il est indispensable d'être présent à l'ensemble des cours et des répétitions pour préparer au mieux cet événement. Trop d'absences pourront entraîner l'exclusion du spectacle (celles-ci gênant le travail des autres élèves).

Ce document est inséré dans le dossier d'inscription, il doit être signé par l'élève et ses parents pour les mineurs avec la mention « Lu et approuvé ».

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DANSE – 2019/2020

- Lors de la permanence de retour de dossier (28/09/19), tous les dossiers doivent être complets.  
La fiche de renseignements dûment complétée, les autorisations et engagement complétés et signés, le règlement intérieur signé précédé de la mention « lu et approuvé ».  
Joindre : un certificat médical d'aptitude à la danse, le règlement de la carte d'affiliation à la FFD de 19€ à l'ordre de l'AG&L, le chèque de caution pour les costumes du spectacle à l'ordre de l'AG&L, le règlement des cours de l'année entière à l'ordre de l'AG&L.  
Possibilité de différer les encaissements en 3 fois (octobre / février / avril) ou en 9 fois (de octobre à juin). Règlement possible par chèques vacances, chèque Top Dep'Art (sport), PASS'Région, bons CAF.
- Toute année commencée reste due. Seules les personnes présentant un certificat médical de contre-indication pourront se faire rembourser en cas d'arrêt pour cause médicale.
- Chaque élève doit être présent 10 minutes avant le début du cours afin de s'habiller et de commencer à s'échauffer.
- Prendre soin de se reporter au tableau d'affichage avant chaque cours.
- L'élève doit rigoureusement respecter la tenue de travail : voir tableau d'affichage et site internet (www.artdeladanse.com).
- Chaque absence ou retard doit être excusé par texto ou message vocal au début du cours au **07 82 43 00 48**.
- Les locaux appartiennent à la municipalité de Saint-Barthélemy de Vals. Les vestiaires sont déterminés par les bancs. Il est formellement interdit de franchir ces limites.
- Le spectacle de fin d'année fait parti intégrante de l'apprentissage de la danse et de la scène. Il est fortement conseillé d'y participer. Néanmoins, si vous vous engagez à participer au spectacle, il est indispensable d'être présent à l'ensemble des cours et des répétitions pour préparer au mieux cet événement. Trop d'absences pourront entraîner l'exclusion du spectacle (celles-ci gênant le travail des autres élèves).

Ce document est inséré dans le dossier d'inscription, il doit être signé par l'élève et ses parents pour les mineurs avec la mention « Lu et approuvé ».